



Accès à inventaire de biens après divorce

Par Soleil2702

Bonjour,

Séparé et divorcé depuis février 2021, je n'arrive pas à avoir accès à l'inventaire des biens qui a été fait à la demande de mon ex-femme.

Je m'explique...

Elle a déposé plainte le 21.02.2021 en vu d'une ordonnance de protection contre moi. Elle a été déboutée de sa demande (mensonges et faux documents).

Elle m'a indiqué au cours des diverses procédures avoir fait établir un inventaire des biens le 23.02.2021 auprès d'un commissaire de justice.

Quand j'appelle ce dernier, il ne me donne pas accès au document parce qu'il a été demandé par mon ex-femme.

Entre temps, le divorce a été prononcé, la garde alternée de notre fille a été fixée mais depuis le partage traîne.

Entre partage judiciaire, menace de la banque de vente forcée, je suis maintenant dans une procédure d'assignation de mon ex-femme au tribunal.

Pensez-vous que mon avocate puisse avoir accès à ce fameux inventaire sachant que c'est mon ex-femme qui l'a fait établir ?

A savoir que celle-ci n'est plus représentée par un avocat depuis plus d'un an et que tout traîne...

Je précise que je ne vis plus au domicile conjugal depuis février 2021 et qu'au début des procédures, le juge lui en avait attribué la jouissance. Mais nous sommes bien tous les deux propriétaires.

Merci d'avance pour votre retour.

J'espère avoir pu expliquer clairement la situation.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si l'inventaire est produit en justice, vous en aurez forcément connaissance.

C'est votre avocat qui doit vous répondre et vous expliquer la procédure.

Par Soleil2702

Justement mon ex-femme ne le produira pas, elle est en train de faire disparaître des biens de valeurs.

J'attends le retour de mon avocate qui tente d'avoir ce document auprès du commissaire de justice.

Merci pour votre retour.

Par yapasdequoi

Alors ne paniquez pas. L'avocat s'en occupe.